



Réduire les risques des produits chimiques nocifs dans les Grands Lacs

Margaret M. Guerriero, Agence pour la protection de
l'environnement des États-Unis

John Marsden, Environnement et changement climatique Canada

Objet de l'annexe sur les produits chimiques

Protéger la santé humaine et l'environnement au moyen de mesures de coopération coordonnées visant à réduire, dans l'eau des Grands Lacs, les rejets anthropiques de produits chimiques sources de préoccupations mutuelles

Les Grands Lacs sont importants

- Ils fournissent un éventail de ressources naturelles aux citoyens du Canada et des États-Unis
- Ils soutiennent une densité de population supérieure et une plus grande concentration de l'activité industrielle comparativement à de nombreuses autres régions :
 - Industrie
 - Agriculture
 - Loisirs
 - Eau potable



Les produits chimiques continuent d'avoir des conséquences pour les Grands Lacs

La densité de population et l'activité industrielle plus élevées ont entraîné des risques accrus en raison du déversement de produits chimiques

- Certains produits chimiques toxiques peuvent :
 - Nuire aux écosystèmes aquatiques
 - Être persistants et s'accumuler dans le réseau trophique
 - Avoir une incidence disproportionnée sur les sous-populations vulnérables



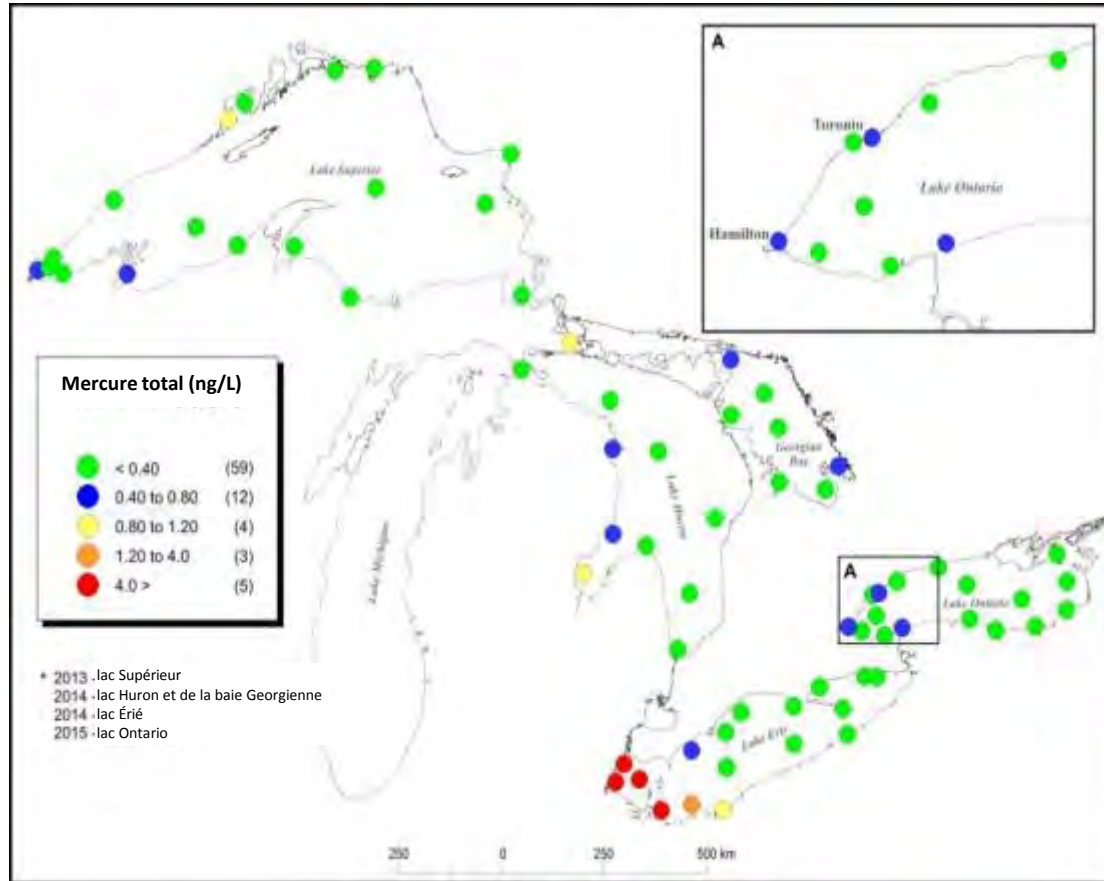
Le Canada et les États-Unis continuent de collaborer pour s'attaquer au déversement de produits chimiques dans les Grands Lacs

- Les répercussions sur la faune étaient courantes en raison des produits chimiques toxiques
- L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) de 1987 désignait des produits chimiques cibles auxquels s'attaquer
- Réduction de la production, de l'utilisation et du déversement de produits chimiques
 - lois et programmes intérieurs
 - activités régionales et binationales coordonnées

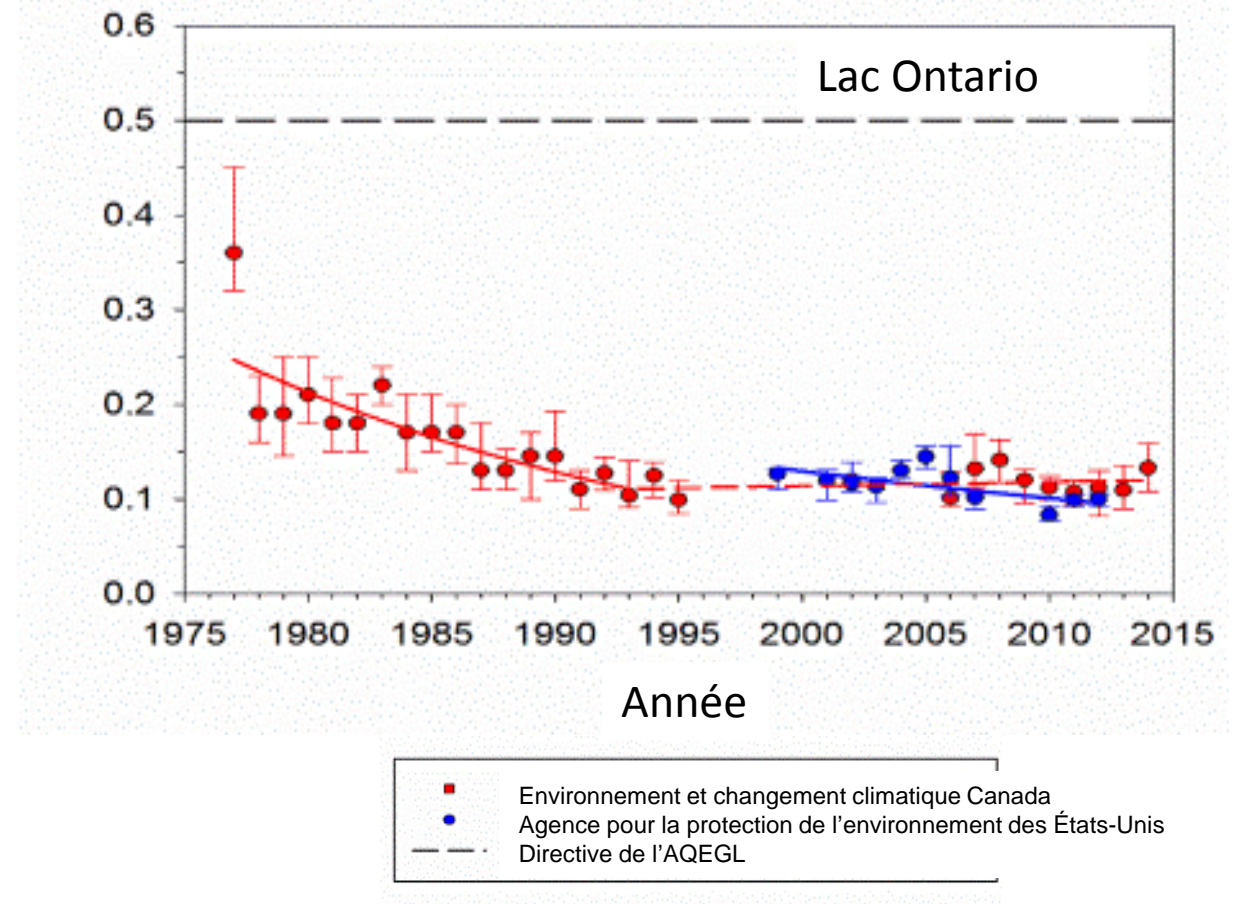


Canada

Nous avons réduit la pollution chimique



Concentrations de mercure dans l'eau (ECCC)



Changements temporels des concentrations de mercure dans le touladi entier des Grands Lacs (1976 – 2014) (EPA & ECCC)

Le déversement de produits chimiques demeure un problème important

- Annexe 3 – Produits chimiques sources de préoccupations mutuelles
 - S'attaquer au problème toujours présent du déversement de produits chimiques
 - Dirigé par le Canada (ECCC) et par les États-Unis (EPA)
 - Autres initiatives et programmes fédéraux (nationaux et régionaux), provinciaux, locaux d'États et de tribus/Premières Nations



Nous prenons des mesures pour le déversement de produits chimiques

| Sujet | Engagements de l'AQEGL – Annexe 3 |
|--|---|
| Identification des produits chimiques sources de préoccupations mutuelles (PCPM) | Établir et mettre en œuvre un processus dynamique et axé sur des données scientifiques pour identifier et désigner les PCPM de façon continue |
| Stratégies binationales | Établir et mettre en œuvre des stratégies binationales pour les PCPM, lesquelles pourraient inclure la recherche, le contrôle, la surveillance, l'établissement de normes en matière de qualité de l'eau, des critères, des objectifs ou des lignes directrices ainsi que des mesures de prévention de la pollution et/ou d'autres mesures de gestion des risques |
| Science | Offrir des activités scientifiques, comme déterminé dans les stratégies binationales pour les PCPM, et dans le but de fournir une 'alerte rapide', au moyen d'activités de recherche et de surveillance, pour les produits chimiques qui pourraient devenir des PCPM |
| Information | Échanger régulièrement de l'information sur le contrôle, la surveillance, la recherche, la technologie et les mesures pour gérer les PCPM |
| Établissement de rapports | Rendre compte des progrès réalisés pour mettre en œuvre les engagements de l'Annexe tous les trois ans au moyen du rapport d'étape des parties |

La coordination et la collaboration avec les partenaires et les intervenants sont essentielles

- Pour remplir les engagements, nous collaborons avec beaucoup de partenaires du gouvernement et d'intervenants non gouvernementaux

| Gouvernement | Autres partenaires |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">▪ Ministère de l'Environnement et du Changement climatique de l'Ontario▪ Ministère de la gestion environnementale de l'Indiana▪ Ministère de la Santé du Minnesota▪ Ministère des Ressources naturelles du Wisconsin▪ Great Lakes Indian Fish and Wildlife Commission | <ul style="list-style-type: none">▪ Association canadienne du droit de l'environnement▪ National Wildlife Federation▪ Great Lakes Green Chemistry Network▪ Council of Great Lakes Industries▪ Association canadienne de l'industrie de la chimie▪ Pollution Probe▪ Commission mixte internationale |

Huit produits chimiques sources de préoccupations mutuelles

- *Mercure*
- *Acide perfluorooctanoïque (APFO)*
- *Acides perfluorocarboxyliques à longue chaîne (APFC)*
- *Hexabromocyclododécane (HBCD)*
- *Biphényles polychlorés (BPC)*
- *Sulfonate de perfluorooctane (SPFO)*
- *Polybromodiphényléthers (PBDE)*
- *Paraffines chlorées à chaîne courte (PCCC)*

Nous avons pris des mesures binationales pour réduire le déversement de produits chimiques dans les Grands Lacs (2014 – 2016)



- Nous avons lancé le processus de désignation des PCPM
- Nous avons réalisé des activités de contrôle et/ou de surveillance des produits chimiques
 - Programmes en cours
 - Initiative de coopération dans les domaines de la science et du contrôle
- Stratégies binationales entreprises
 - D'abord les diphényles polychlorés et les hexabromocyclododécane
 - Stratégies restantes en 2017

Mesures prises par les États-Unis pour réduire le déversement de produits chimiques dans les Grands Lacs (2014 – 2016)

- Contrôle et surveillance
- Recherche financée par l'entremise de l'Initiative de restauration des Grands Lacs
- Efforts coordonnés aux termes de la *Loi réglementant les substances toxiques*
- Stratégies binationales



Mesures canadiennes pour la réduction des déversements de produits chimiques dans les Grands Lacs (2014 – 2016)

- *Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) national*
- *Gestion des risques liés aux PCPM en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), par exemple :*
 - *Le Règlement sur les BPC*
 - *Le Règlement sur certaines substances toxiques interdites*
 - *Le Règlement sur les produits contenant du mercure*
- **Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement**
- **Contrôle et surveillance (aux échelons national et régional)**

Prochaines étapes : Priorités binationales – science et de mesures

Priorités en termes de mesures

- Poursuivre l'élaboration des *Stratégies binationales*
- Identifier et évaluer d'autres PCPM (radionucléides)

Priorités en termes de science

- Poursuivre les activités de contrôle et/ou de surveillance
- Coordonner les efforts pour la mise en place d'un système d'alerte rapide

**Vous pouvez obtenir
de plus amples
renseignements à
www.binational.net**